



Date : 09/11/2015

Expéditeur : Benoît BUCHHOLZER

Objet : Projet Schéma Directeur Mutualisé des  
Systèmes d'Information des Centres de  
Gestion

# Note de cadrage du projet Schéma Directeur des Systèmes d'Information

## Version du document

Version	Date	Commentaires
v 0.1	09/11/2015	Version initiale, à compléter, établie à partir des éléments recueillis lors de la réunion de lancement du projet le 28/10/2015.

## Réunion de lancement (28/10/2015)

Etaient présents lors de la réunion de lancement de projet le 28/10/2015 de 10h à 13h dans les locaux du CIG petite couronne à Pantin :

Nom	Employeur	Fonction
BARBAUX Dominique	CDG 88	Responsable informatique
BEAUCOUDRAY Philippe	Coopération Go+	Coordonnateur général
BRAXMAIER Jérôme	CDG 68	Technicien Service Informatique
BUCHHOLZER Benoît	Alliance Informatique	Coordonnateur technique
CASOLDI Frédéric	CDG 38	DGS
DEFROMONT Sylvain	CDG 59	DSI
FAIVRE Alain	CDG 54	Directeur
GASNIER Thierry	CDG 76	Responsable Pôle moyens généraux
GUILLERM Thierry	CDG 29	DGA
HUIN David	CIG Petite Couronne	Chef du service AMO GP
IASCI Cécile	CDG 27	Directrice
JEHL François	CDG 68	Responsable Informatique
KERBIQUET Vincent	CDG 77	Directeur
LAUBIER David	CDG 49	Adjoint au directeur
PAVIOT Jean-Michel	CDG 35	Secrétaire général
PERLINSKI Stanislas	CDG72	Informaticien

PIERRESTIEGER Frédérique	CDG 60	
VASSEUR Nicolas	CDG 44	Directeur-Adjoint

## Prochaines échéances

- Prochaine réunion programmée le 14 décembre 2015 (date à confirmer), à 10h dans les locaux du CIG petite couronne (Pantin). Le comité directeur de l'Alliance Informatique est par conséquent décalé l'après-midi le même jour.

## Contexte, périmètres et objectifs

### Contexte

#### Mise en place de la démarche

Le projet de schéma directeur mutualisé des systèmes d'information des centres de gestion s'inscrit dans la continuité de la rencontre organisée le 1<sup>er</sup> avril 2015 par les coopérations informatiques Go+ et Alliance Informatique, qui avait notamment ressorti le besoin de mettre en place des instances de dialogue et de partage sur le sujet.

Un questionnaire, établi à l'occasion, a permis d'établir un premier état des lieux, et de dégager plusieurs pistes :

- volonté de poursuivre et de renforcer les projets de mutualisation,
- sécuriser et fiabiliser les applications en place,
- développer l'interopérabilité entre les différentes briques des systèmes d'information, caractérisées par une importante hétérogénéité,
- appliquer une vision stratégique initiée par les élus.

#### Contexte extérieur

L'étape suivante consiste à établir une planification sur plusieurs années des projets à mener par les centres de gestion, dans un contexte marqué par les éléments suivants :

- regroupement des intercommunalités dans le cadre des réformes territoriales, modifiant donc les interlocuteurs et les attentes des collectivités envers les centres de gestion ;
- ce qui induit des contraintes financières supplémentaires pour les centres de gestion, avec moins de collectivités affiliées à titre obligatoire, et des bases salariales en diminution ;
- les collectivités et établissements sont également concernés par ces contraintes financières accrues, avec des politiques de réduction des coûts et d'optimisation des dépenses ;
- du côté de l'Etat, définition d'un programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT), ayant un objectif d'un fonctionnement plus efficace, adapté à l'évolution de la société et des techniques, avec la volonté de faire des économies, et s'appuyant sur les principes suivants :
  - une gouvernance partagée avec les territoires ;
  - une efficacité administrative collective – simplification, "dites-le nous une fois" (échange d'informations entre plates-formes pour éviter de redemander des informations entre administrations) et modernisation (plate-forme de services publics) ;
  - une relation unifiée de l'utilisateur au service public (par exemple identifiant unique France Connect) ;

- une évaluation systématique, continue et collective des projets d'administration numérique conduits par les ministères et les collectivités.
- dans ce cadre, les liens avec les collectivités au niveau des systèmes d'information sont à développer : exploiter les données présentes dans les collectivités, afin d'en faire une analyse et des restitutions générant une valeur ajoutée ;
- mouvement d'open-data : mettre à disposition les sources de données brutes anonymisées, dont disposent les centres de gestion. En regard des dernières évolutions législatives, cela tend à devenir une obligation, avec une incitation à la diffusion gratuite des données ;
- conservation des données dématérialisées et politiques d'archivage des données numérisées à mettre en place ;
- évolutions technologiques à anticiper, afin d'éviter l'obsolescence des SI ;
- stratégies des opérateurs privés à prendre en compte et à intégrer dans les réflexions.

### Objectifs : pourquoi un schéma directeur mutualisé des systèmes d'information ?

- Développer l'interopérabilité entre les applications utilisées par les CDG : définir des formats d'échanges communs permettant de faciliter le transfert de données entre SI.
- Définir les projets à anticiper, mener une veille technologique, afin de se projeter sur les années à venir au niveau des SI.
- Permettre d'appliquer ce schéma directeur au niveau des CDG et des coopérations au sein de leur propre organisation.
- Partager les expériences ;
- Accompagner les changements des centres de gestion : les métiers de base des CDG sont en train d'évoluer et porteront davantage sur l'analyse de données et l'accompagnement personnalisé auprès des collectivités, nécessité de faire évoluer en conséquence les outils ;
- Améliorer l'efficacité des projets SI : être complémentaires et non redondants ;
- Elaborer des scénarios pragmatiques d'évolution des applications consolidant la cohérence des SI.

### Périmètre fonctionnel

#### Hors périmètre :

- Ne se trouvent pas à l'intérieur du projet tout ce qui concerne l'infrastructure d'équipement et le parc matériel informatique, qui restent gérés par chaque centre de gestion en fonction de leurs besoins et de leurs moyens ;

#### Périmètre retenu :

La démarche est celle d'un schéma directeur mutualisé entre centres de gestion ; il ne s'agit pas d'une assistance à chaque centre de gestion dans l'élaboration de leur SDSI.

- Rentrent dans le périmètre les applications métiers et supports existantes ainsi que les projets applicatifs des centres de gestion.
- La prise en compte des évolutions des compétences doit également s'intégrer dans la réflexion.
- La priorisation des différentes étapes de mise en œuvre du SDSI devra être réalisée.
- Chaque centre de gestion, même non membre d'une coopération informatique, peut intégrer le groupe projet.

## Durée d'étude du SDSI

- Il est proposé de se focaliser dans un premier temps sur le mandat en cours, c'est-à-dire pour les centres de gestion jusqu'à fin décembre 2019.
- La démarche est itérative : le document à générer doit être vivant, actualisé selon les projets lancés et les orientations politiques définies.

## Enjeux et contraintes à prendre en compte

- En plus du contexte extérieur énoncé précédemment, les projets mis en avant dans le SDSI devront respecter les contraintes législatives suivantes, s'appliquant aux administrations :
  - Protection des données personnelles, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés
  - Application du Référentiel Général de Sécurité : définition d'une politique de sécurité se déclinant, pour chaque projet, en mesures à réaliser pour prendre en compte la confidentialité des données, l'intégrité, d'authentification, la disponibilité et la traçabilité.
  - Application du Référentiel Général d'Accessibilité
  - Application du Référentiel Général d'Interopérabilité.
- L'évolution de la structure juridique des coopérations aura également un impact sur le SDSI proposé, certains projets pouvant difficilement être portés uniquement par des centres de gestion coordonnateurs.
- Maintenir la continuité de service sur les applications existantes.
- La structure de gouvernance du projet en découlera également, une organisation efficiente, mais non contraignante, est à établir afin de réaliser et réussir ce projet mutualisé.

## Risques et facteurs-clés de succès

Les éléments suivants devront particulièrement être surveillés afin de répondre aux attentes sur ce projet :

- Identification des parties prenantes : la multiplicité des acteurs impliqués (centres de gestion, FNCDG, ANDCDG, coopérations informatiques) sur le projet peut être source de confusion. Il n'y a pas de structure hiérarchique permettant de définir clairement l'instance de prise de décision et d'arbitrage : les décisions et orientations prises doivent donc être établies de manière collégiale.
- La structure porteuse ne devrait officiellement pas être l'une des coopérations informatiques : attention à ne pas assimiler le projet au schéma directeur de l'Alliance Informatique.
- Implication des décisionnaires : un schéma directeur informatique étant un document stratégique d'entreprise, il doit faire l'objet d'une validation par les directeurs et/ou présidents des centres de gestion ; ils ont également pour rôle de déterminer les orientations stratégiques du SDSI.
- Disponibilité des intervenants : présence régulière aux réunions, contribution aux documents de travail, participation aux entretiens avec le prestataire. Le chef de projet doit se voir assigner un temps réservé suffisant pour le suivi et la préparation des livrables.
- Communication sur la démarche : primordiale pour faire comprendre aux différents intervenants des centres de gestion la démarche, les informer régulièrement des avancées du projet ;
- Prise en compte des besoins métiers, de leurs processus, et de leurs perspectives d'évolution : les utilisateurs métiers des centres de gestion doivent être impliqués en faisant remonter leurs visions d'évolution à terme de leurs pratiques, et les impacts potentiels en découlant concernant les outils utilisés ;

- Application d'une méthodologie projet : utilisation de bonnes pratiques, outils et documents de référence permettant de mieux gérer la complexité du projet ;
- Identification des plus-values apportées par le projet : privilégier une approche pragmatique, avec le lancement et la mise en place de projets concrets avant la fin de la période d'application du SDSI.

## Organisation du projet

### Acteurs et rôles identifiés

#### Groupe de travail

Le groupe de travail, composé de représentants volontaires de centres de gestion, est responsable :

- de veiller au bon déroulement du projet ;
- de garantir la disponibilité des ressources allouées au projet ;
- de valider le cadrage du projet et d'assurer la bonne formulation des besoins ;
- de statuer sur les choix stratégiques d'orientation du projet ou fournir les éclairages nécessaires à leur validation par les instances décisionnelles. ;
- de la communication des documents de travail et des réflexions en cours auprès de leur centre de gestion ;
- de valider les livrables ;
- du déploiement des orientations définies dans les centres de gestion.

#### Instances décisionnelles

*A définir : validation individuelle par chaque centre de gestion participant, d'une organisation définie comme porteuse du projet ou mise en place d'une instance spécifique sur le projet ?.*

#### Chef de projet

Le chef de projet, à désigner, aura pour missions de :

- Recenser les principaux besoins en termes de mise en œuvre d'un SDSI mutualisé et rédiger la note de cadrage du projet ;
- Prospecter les offres à disposition afin de déterminer une offre d'accompagnement efficace, au regard de son coût, de ses délais de réalisation et de son périmètre de mise en œuvre ;
- Contrôler la qualité de la réalisation (respect des coûts, délais et périmètre de mise en œuvre) ;
- D'assurer le suivi opérationnel du projet et de la coordination des actions associées ;
- Tout au long du projet, organiser la communication aux parties prenantes.

#### Prestataire externe

Afin d'assurer la réalisation du projet dans les délais prévus et avec une qualité suffisante, une prestation externe d'aide à la réalisation du schéma directeur est envisagée. Le prestataire retenu pourrait notamment avoir en charge les missions suivantes :

- Recueillir, analyser et formaliser l'expression des besoins et rédiger une proposition d'accompagnement adéquate, afin de permettre à la maîtrise d'ouvrage de disposer d'un

document contractuel décrivant ses exigences, opposable aux livrables soumis par le titulaire, notamment dans le cadre du marché public associé ;

- Organiser, planifier et assurer le suivi du projet du référencement des besoins à la mise en place d'une solution adaptée, quelle qu'en soit la nature ;
- Tout au long du projet, fournir à la maîtrise d'ouvrage tous les éléments susceptibles d'éclairer ses prises de décisions et ses choix stratégiques ;
- Tout au long du projet, organiser, planifier et contrôler le déploiement de l'accompagnement au changement ;
- Tout au long du projet, organiser la communication aux parties prenantes.

## Parties prenantes à impliquer dans le projet

- FNCDG (commission numérique, groupes de travail métiers) ;
- ANDCDG (commission numérique) ;
- Implication des utilisateurs métiers des centres de gestion.

## Livrables

Les livrables suivants devraient être établis :

- Comptes rendus de réunion ;
- Note de cadrage du projet ;
- Cahier des charges, définissant à partir du cadrage du projet, le périmètre d'intervention de la mission d'assistance à la réalisation du SDSI ;
- Etude de l'existant et ses perspectives d'évolution, élaborée à partir d'un nouveau questionnaire à réaliser sur les besoins métiers et / ou des entretiens avec des référents métiers des centres de gestion ;
- Propositions de scénarios pour le schéma directeur mutualisé des SI,
- Schéma Directeur des Systèmes d'Information, détaillant à partir d'axes stratégiques, les projets structurants d'évolution du SI des centres de gestion, avec une estimation de leur coût.

## Calendrier prévisionnel

*Le planning prévisionnel du projet, ainsi que le phasage précis du projet et des livrables associés, seront établis dans une phase ultérieure.*

- La durée du projet est estimée à environ une année de préparation, pour au final 3 ans de planification.
- Des jalons réguliers, sous la forme de réunions du groupe de travail, sont à planifier.

## Budget à allouer

- Un financement doit être mis en place pour la prise en charge de la prestation d'assistance à la mise en place du SDSI.

## **Commission « communication, nouvelles technologies et dématérialisation »**

**Jeudi 17 mars 2015**

### **Présents**

#### ***Présidents***

François FORIN (Président CDG Meurthe et Moselle) ; Marc GODEFROY (Président CDG Nord), Présidents de la Commission.

Michel HIRIART, Président de la FNCDG, Pdt CDG Pyrénées-Atlantiques.

Martial De VILLELUME (Président CDG Charente-Maritime)

#### ***Vice-Présidents***

Bernard SALIOU (Finistère), Louis LE COZ (Ille-et-Vilaine)

#### ***Directeurs et Directeurs Adjoints***

Alain FAIVRE (Meurthe et Moselle), Jean-Jacques TREELS (Nord), Thierry GUILLERM (Finistère), Bernard LESE (Alpes-Maritimes), Christel COURTY (Ardennes), Frédéric CASTOLDI (Isère), Christine DUPONT (Manche)

#### ***Responsables de service***

Sylvain DEFROMONT (Nord), Jean-Pierre DELTOUR (Var), Thierry GASNIER (Seine Maritime), Claire HOUTTEVILLE (Côtes d'Armor), Jean-Michel PAVIOT (Ille et Vilaine)

#### ***FNCDG***

Thierry SENAMAUD; Laëtitia BOBECHE; Cindy LABORIE.

Marc GODEFROY ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en rappelant qu'elle portera exclusivement sur les enjeux relatifs aux systèmes d'information des CDG. Michel HIRIART précise qu'il a tenu à être présent à cette réunion mais qu'il ne pourra participer qu'à sa première partie.

### **1- Etat des lieux, expression des besoins**

Le Président GODEFROY souligne que les Centres sont aujourd'hui à la croisée des chemins : face à l'évolution des missions et des besoins informatiques des Centres, les systèmes d'information portés par les groupements existants atteignent désormais un seuil, générant le besoin de mettre en œuvre un nouveau projet, qualifié de schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG.

A l'occasion d'une réunion informelle qui s'est tenue à la FNCDG, le 20 janvier dernier, dans le prolongement du Conseil d'administration de la Fédération, des membres de l'Alliance informatique des CDG (Alliance de l'Est), de Go+ (Grand Ouest), du portail Emploi Territorial et le Président de la FNCDG ont partagé un constat : la nécessité de favoriser une très large coopération inter-CDG, au-delà des collaborations existantes<sup>1</sup>.

Marc GODEFROY ajoute qu'en raison du besoin de cadrage institutionnel d'une opération d'envergure nationale et de sa vocation à fédérer, la FNCDG devrait être « le site » de cette recomposition, s'agissant d'un projet à la fois essentiel pour l'avenir informatique des Centres et structurant politiquement.

Marc GODEFROY remercie le Président Michel HIRIART pour sa participation à cette réunion et lui cède la parole.

Michel HIRIART souligne qu'il y a lieu de réaliser tout d'abord un diagnostic précis, dans le cadre d'un inventaire portant sur l'existant, en vue de sélectionner les meilleurs outils informatiques disponibles et de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu évolutions futures.

Sous l'égide de la Commission communication, un « Comité technique » pourrait ainsi proposer un cahier des charges en vue de sélectionner un bureau d'études chargé de réaliser l'état des lieux des systèmes d'information, en s'intéressant également, le cas échéant, à certains outils propres à un CDG.

Michel HIRIART indique également que la Fédération semble effectivement indiquée pour porter le projet de schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG, dès lors que certains points seront précisés, au-delà de l'état des lieux : aspects juridiques et financiers, notamment.

Concernant la structure *ad hoc*, deux possibilités semblent praticables en première approche : soit la Fédération porterait ce projet en tant qu'association, sur le modèle de ce qu'a réalisé l'ARF, soit un GIP Informatique serait créé.

Dans le cas du GIP, et compte-tenu des enjeux rappelés par Marc GODEFROY, il apparaît raisonnable et nécessaire que la composition de son exécutif soit identique à celui de la Fédération qui représente les intérêts de l'ensemble des Centres et favorise la collaboration entre tous les CDG.

Le Président précise qu'en toutes hypothèses, le Conseil d'administration de la FNCDG devra valider les orientations retenues en Commission communication et notamment, si telle est l'orientation de la Commission, la possibilité de prendre en charge financièrement l'état des lieux qui devra être confié à un prestataire et la validation du portage du projet par la Fédération.

Marc GODEFROY rappelle que, si le projet doit démarrer rapidement, sa réalisation implique le temps nécessaire à la convergence des systèmes d'information des CDG. Les Présidents GODEFROY et FORIN invitent les membres de la Commission à exprimer leur réflexion.

---

<sup>1</sup> Le compte-rendu de cette réunion est distribué aux participants en séance.



Alain FAIVRE indique que l'Alliance Informatique a réuni un Groupe de travail informel, composé de techniciens<sup>2</sup>, qui a mené une réflexion sur le projet en discussion<sup>3</sup>. Ce GT a observé à la fois des convergences et certaines obsolescences des outils des groupements informatiques. Aussi, le projet de schéma directeur s'inscrit dans un élan de mutualisation générale, qui engage à ne pas construire isolément, mais au contraire à rationaliser les outils dans la mesure où les CDG ont les mêmes besoins pour faire face à leurs missions obligatoires communes sur tout le territoire. Les Centres doivent également développer la compatibilité de leurs outils pour disposer d'une faculté de réponse développée aux multiples enquêtes et sollicitations et s'ouvrir de nouvelles possibilités de conduire leurs enquêtes et études (analyse de données, accompagnement personnalisé de collectivités), renforçant ainsi leur rôle.

Il s'agit donc de coupler une vision à long terme des besoins informatiques et la mise en œuvre d'un projet comportant une véritable dimension politique. Pour répondre à ces enjeux, le portage du projet par la Fédération apparaît nécessaire, d'autant plus qu'aucun CDG seul n'a de légitimité à porter ce projet national.

Dans cette optique, l'état des lieux de l'existant permettra de cerner ce qui doit être conservé, d'identifier les doublons pour opérer des choix et prévoir, pour les 4-5 ans à venir, les outils qui devront être partagés et co-construits par tous, en ayant pour objectif, à fin 2016, l'émergence d'une structure unique vers laquelle les CDG pourront se tourner, sans obligation, car il s'agira d'un appui pour les Centres et non d'une contrainte.

Alain FAIVRE souligne enfin que la gouvernance du projet implique également la mise sur pied d'un groupe projet composé de techniciens des Centres qui devront délivrer les informations nécessaires, avec un chef de projet et l'accompagnement expert d'un Cabinet extérieur (une centaine de jours-homme serait nécessaire) pour garantir une prise de distance et une neutralité.

S'agissant du recours à un Cabinet extérieur, la Fédération pourrait contracter rapidement puisqu'elle n'est pas soumise aux rigidités des marchés publics.

Si la réalisation complète du projet ouvre des perspectives d'économies pour les CDG, il faut toutefois veiller au coût financier du projet lui-même qui est assuré par 100% des Centres lorsque la Fédération le porte.

Jean-Michel PAVIOT exprime sa satisfaction de voir réunie la Commission communication de la Fédération car la réunion du 20 janvier dernier ne comportait pas de représentant désigné de GO+ (mais l'un de ses membres).

Il souscrit à l'initiative présentée en notant que GO+ a la même préoccupation que l'Alliance Informatique s'agissant de la structure porteuse du projet et de sa gouvernance.

Jean-Michel PAVIOT souligne que GO+ encourage également la Fédération à porter le projet et souligne que, s'agissant de l'éventuelle création d'un GIP Informatique, l'idée de le doter d'un Conseil d'administration identique à celui de la FNCDG est tout à fait légitime.

Il souhaite que GO+ soit associée aux démarches concernant le projet et précise qu'un cahier des charges a été élaboré, avec la coopération de 18 CDG et des 2

---

<sup>2</sup> Issus des CDG 08, 25, 27, 29, 35, 38, 44, 49, 54, 56, 59, 60, 68, 72, 74, 76, 77, 88, CIG Petite Couronne, CIG Grande Couronne, de l'Alliance Informatique et de GO+.

<sup>3</sup> La « note de cadrage du projet de Schéma directeur des systèmes d'information » du GT est distribuée aux participants en séance.

CIG<sup>4</sup>, en vue d'une prestation externe de conseil relative à un état des lieux et à l'élaboration d'un schéma directeur mutualisé des SI à l'échelle nationale.

Jean-Michel PAVIOT relève que l'élan ainsi donné manifeste la volonté d'une réflexion commune et il informe la Commission qu'une mission globale d'audit concernant GO+ est actuellement menée pour réaliser des choix sur les plans juridique, financier, technique et stratégique : les résultats de l'audit pourront venir nourrir la réflexion de la Commission communication.

Thierry GUILLERM rappelle que chaque CDG et groupement a son historique et ses engagements sur la question informatique mais il souligne que la perspective de création d'une structure dédiée au sein de laquelle l'ensemble des Centres pourrait se rassembler constitue une perspective de mutualisation véritablement intéressante.

Martial De VILLELUME, qui intervient notamment au titre de la coopération Emploi Territorial réunissant 38 CDG et le CNFPT sur la bourse de l'emploi, relève que le fait de considérer en premier lieu les différents systèmes d'information existants et de donner une nouvelle impulsion au projet, avec une volonté d'ouverture en direction de l'ensemble des Centres à travers la Commission communication de la FNCDG, suscite un accueil positif.

Le Président De VILLELUME note qu'il existe aujourd'hui certains outils méconnus, mais efficaces, qui pourraient être développés et ouverts à tous les CDG.

## **2- Pilotage politique du projet et pilotage technique (constitution du Groupe projet)**

Marc GODEFROY constate, d'une part, qu'aucun groupement existant ne peut être le porteur du projet et souligne, d'autre part, que la Fédération est indiquée pour la réalisation de la phase d'étude en sachant également que, quelle que soit la solution retenue concernant la structure juridique responsable de la mise en œuvre du projet, le Conseil d'administration de la Fédération doit la piloter. Aussi, la question essentielle de la gouvernance devra être approfondie.

Marc GODEFROY précise que le rôle de la Commission communication de la FNCDG, sous l'autorité du Conseil de la Fédération, est le pilotage politique d'un projet construit à l'attention de tous les centres intéressés, ce qui implique une vigilance particulière pour rassembler et fédérer. Marc GODEFROY rappelle enfin que la détermination des besoins doit nécessairement s'appuyer sur les avis et propositions des techniciens, en associant l'ANDCDG aux travaux de la Commission et du groupe projet (comité technique).

Michel HIRIART précise que le Président de l'ANDCDG a été invité à la réunion de notre Commission ainsi qu'à désigner des représentants de l'association pour participer aux travaux mais que la tenue, ce jour, du Conseil d'administration de l'ANDCDG ne lui permettait pas de participer. Le Président HIRIART relève par ailleurs une unanimité de la Commission concernant le portage du projet par la Fédération dans sa phase d'étude, et au-delà, sur la position que doit occuper la

---

<sup>4</sup> Cf. nbp 2 pour la composition.

Fédération s'agissant de la gouvernance du projet, y compris en cas de création d'un GIP.

Concernant le groupe projet, Thierry GUILLERM relève qu'un Groupe de travail technique, mentionné par Alain FAIVRE et Jean-Michel PAVIOT, existe déjà mais qu'en revanche, le portage politique n'existait pas jusqu'à présent.

Marc GODEFROY indique qu'il s'agit de formaliser ce groupe projet et en premier lieu de fixer sa composition : les experts des Centres, l'expertise et la technicité étant et restant dans le réseau des CDG.

Christine DUPONT indique son désaccord avec la composition du GT mentionné par Alain FAIVRE, Thierry GUILLERM et Jean-Michel PAVIOT qu'elle estime insuffisamment représentative. Elle souhaite que la composition du groupe projet /comité technique de la Commission communication de la Fédération ne soit pas la reproduction à l'identique de ce GT informel.

Compte-tenu de l'ensemble de ces précisions, il est décidé que le groupe projet de la FNCDG (comité technique) sera composé :

- des experts déjà réunis dans le Groupe de travail existant (rassemblant à ce jour des représentants des 18 CDG et des 2 CIG),
- *complété* par les représentants des autres CDG qui le souhaitent,
- sachant que les membres du GT informel existant, comme les CDG qui pourront le rejoindre, seront sollicités, soit pour confirmer leur participation, soit pour manifester leur volonté d'être inclus au Groupe projet.
- Pour que ce Groupe projet soit opérationnel, 6 à 8 personnes, parmi ses membres, seront chargées de préparer les contributions du Groupe et d'assurer le suivi régulier du projet aux côtés de la Fédération, chef de projet. Le Directeur de la Fédération et un « pilote technique », à désigner, animeront plus particulièrement le Groupe.
- Marc Godefroy ajoute que le groupe restreint devra être représentatif (GO+, l'Alliance Informatique, Emploi Territorial et l'ANDCDG seront conviés à désigner leurs représentants).

### **3- Volet juridique du projet et cahier des charges technique**

Concernant le volet juridique du projet et la personne morale qui porterait sa réalisation, François FORIN indique que le CDG de Meurthe-et-Moselle a travaillé sur les aspects juridiques de la constitution d'un GIP.

Alain FAIVRE attire l'attention sur le fait que, si la Fédération portait le projet en son nom, elle assumerait un risque juridique et financier réel, lequel serait écarté en cas de constitution d'un GIP Informatique alors même que la gouvernance de cet établissement serait le reflet de celle de la Fédération.

Jean-Jacques TREELS souscrit à l'analyse selon laquelle le portage du projet par un GIP semble moins risqué qu'un portage associatif.

Alain FAIVRE précise qu'actuellement, dans le cadre des groupements informatiques, seuls deux CDG portent ce risque et que, s'agissant de l'exemple de l'ARF, cette dernière a constitué une association dédiée faisant écran.

Il ajoute que, s'agissant de la faisabilité de constituer un GIP Informatique, des avancées auprès des ministères ont été enregistrées et 2 Cabinets d'avocats ont travaillé le sujet.

Martial De VILLELUME précise que, quelle que soit la forme juridique de la structure qui sera choisie pour porter le projet de schéma directeur, il s'agira de prendre en compte les incidences financières.

Thierry SENAMAUD précise que compte-tenu des enjeux, du besoin de sécurité juridique et des investissements induits, le choix à réaliser s'agissant de la structure juridique la plus à même de porter le projet (au-delà de l'état des lieux), devra vraisemblablement s'appuyer sur l'avis d'un Cabinet d'avocats tenant compte des travaux juridiques précédemment menés.

Marc GODEFROY propose qu'une option juridique soit retenue en juin prochain.

Frédéric CASTOLDI relève le très bon état d'esprit de la Commission et fait part de son adhésion aux principales propositions concernant l'architecture du projet, et en particulier au fait que la Fédération en soit le maître d'ouvrage, avec pour assistant au maître d'ouvrage un Cabinet, tel que VOIRIN ou l'UGAP, en aval du Groupe projet de la Fédération.

Frédéric CASTOLDI précise que le coût financier de l'opération devra être précisé, non seulement pour ce qui concerne l'étude relative à l'état des lieux mais également s'agissant de la mise en œuvre du projet de schéma directeur mutualisé des SI, à l'issue de l'étude.

Thierry SENAMAUD évoque la question de l'état du fonctionnement actuel des groupements informatiques existants et leur avenir, dès lors qu'une structure porteuse aura été mise sur pied et mettra en œuvre la mutualisation des SI des CDG.

Il note qu'il convient également de prévoir le traitement à réserver aux produits développés et aux charges financières existantes, tout en sachant, d'une part, que la Fédération ne peut pas reprendre à son compte des difficultés, spécialement si elles étaient de nature financières, rencontrées par des coopérations existantes à l'occasion de leurs propres activités et, d'autre part, que Christine DUPONT fait état de litiges entre deux CDG et GO+. De plus, en fonction des coûts à prévoir, il doit être envisagé de recourir à différentes sources de financement, notamment auprès des utilisateurs, s'agissant de ce projet, voire de l'état des lieux formulant des préconisations.

Jean-Michel PAVIOT précise que la mission globale d'audit concernant GO+ comporte non seulement un audit sur la fiabilité et la viabilité des outils –qui concourra à déterminer l'existant pouvant être intégré- mais également un volet d'audit et de diagnostic sur la situation financière du groupement car cette question devra être réglée (un rapport provisoire devrait être prêt fin juin).

De plus, des rapprochements entre GO+ et l'Alliance informatique ont été entrepris et approfondis depuis plusieurs mois pour parvenir à l'émergence du projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG.

Alain FAIVRE précise que l'Alliance Informatique n'aura plus vocation à persister dès lors qu'un GIP Informatique sera créé. La question des développements « maison » (propre à un CDG) devra aussi être réglée. Il précise également qu'au sein de l'Alliance, chacun est propriétaire des outils et que les charges actuelles de l'Alliance concernent uniquement l'hébergement et les prestataires accompagnant l'évolution des outils.

Marc GODEFROY souligne que le règlement des difficultés au sein des groupements existants concerne exclusivement ces groupements et ne pourront pas venir à charge de la structure qui portera le projet.

Marc GODEFROY ajoute que dans la mesure où, lors de développements ultérieurs, des produits seraient créés par la structure portant le projet, la question de la propriété de ces outils devra être réglée (GIP, CDG participants...), de même que le financement du fonctionnement de la structure (lié à l'accès).

Concernant le cahier des charges relatif à l'état des lieux des SI et devant être doublé de préconisations pour les 3 à 5 ans à venir, en vue de la mise en œuvre du projet de schéma directeur, Alain FAIVRE indique qu'un travail technique de construction de ce cahier des charges a été accompli par le Cabinet VOIRIN qui a ainsi confirmé sa bonne compréhension du sujet.

Ce cahier des charges a été remis aux membres du GT informel précité (cf. nbp. 2) et Sylvain DEFROMONT en rappelle les objectifs, tels que, au-delà de l'état des lieux, préconiser des axes de mutualisation, percevoir les moyens à allouer en fonction des priorités... en tenant compte du contexte institutionnel et des relations avec les usagers-Collectivités.

#### **4- Demande de validation au Conseil d'administration de la FNCDG du 31 mars 2016**

- Validation du portage du projet par la Fédération (position centrale s'agissant de la gouvernance, quelle que soit la forme juridique qui sera retenue *in fine*).
- Accord sur la constitution du Groupe projet, ouvert à tous les CDG, sous l'égide de Commission communication. En son sein, un groupe restreint représentatif des CDG et des coopérations existantes, proposant également à l'ANDCDG d'être associée, animera plus particulièrement les travaux.
- Accord du Conseil sur l'élaboration du cahier des charges relatif à l'état des lieux, par le Groupe projet, et sur la consultation de plusieurs Bureaux d'études spécialisés.
- Accord sur la prise en charge financière de l'état des lieux, avec préconisations, par la Fédération : en fonction du coût, la Fédération se réservera la possibilité de solliciter une contribution auprès de l'ensemble des CDG.

- Accord du Conseil sur la consultation, dans un deuxième temps, d'un Cabinet d'avocats visant à déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG, avec une gouvernance de la Fédération.

***N.b.* Le Conseil d'administration de la FNCDG a validé les 5 propositions ci-dessus, le 1<sup>er</sup> avril 2016.**

## **5- Calendrier**

- *Fin mars* : sollicitation de l'ensemble des Centres concernant la participation des techniciens de CDG au Groupe projet (ou Comité technique)
- *31 mars 2016* : validation par le Conseil d'administration des points mentionnés au 4
- *Fin avril-début mai* : réunion du Groupe projet
- *Juin 2016* : décision sur la structure juridique porteuse du projet
- *Objectif* : opération réalisée à fin 2016, pour validation lors de l'Assemblée Générale de la FNCDG du 15 décembre, et lancement en 2017.

*Ce calendrier n'est pas exhaustif.*

L'ordre du jour de la Commission étant épuisé, la séance est levée.

Paris, le 13 avril 2016

**Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,**

## **Le Président**

### **MH/TS n°36-16**

Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Le 17 mars dernier, la Commission "*Communication, nouvelles technologies et dématérialisation*", présidée par François FORIN et Marc GODEFROY, s'est réunie et a formulé le constat suivant : pour faire face à l'évolution des missions et des besoins informatiques des Centres de Gestion, il est nécessaire de favoriser une très large coopération inter-CDG, au-delà des collaborations existantes, en impliquant la Fédération qui a vocation à rassembler tous les Centres.

C'est ainsi que la Commission a préconisé différentes orientations visant à réaliser la *convergence* des systèmes d'information des CDG dans le cadre d'un projet de "*Schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG*", d'envergure nationale.

Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux de l'existant, en vue de recenser les meilleurs outils informatiques disponibles et de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu des évolutions futures.

Sur la base d'un cahier des charges à élaborer, des Bureaux d'études spécialisés seront consultés pour sélectionner le meilleur prestataire capable de réaliser l'*état des lieux* et formuler des *préconisations*. Des travaux ont déjà été entrepris par les différents Groupements informatiques des Centres ; il s'agira de les croiser en vue de l'élaboration de ce cahier des charges et de recueillir les propositions des Centres hors Groupements.

Quelle que soit la phase du projet, le portage *politique* du "*Schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG*" devra être assumé par la FNCDG.

Les orientations, la mise en œuvre *techniques* et, une fois le projet réalisé, sa maintenance, relèveront des experts techniciens des Centres de Gestion, l'expertise étant et restant dans le réseau des CDG.

La consultation d'un Cabinet d'avocats, dans un deuxième temps, permettra de déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé. Dans l'esprit du projet, si la création d'un GIP devait être retenue, son Conseil d'administration devra être identique à celui de la Fédération.

Sur la base des orientations de la Commission, présentées au Conseil d'administration de la FNCDG le 1<sup>er</sup> avril dernier, le Conseil s'est prononcé favorablement sur les points suivants :

- Validation du portage du projet par la Fédération (position centrale s'agissant de la gouvernance, quelle que soit la forme juridique qui sera retenue *in fine*).

- Accord sur la constitution du Groupe projet, *ouvert à tous les CDG*, sous l'égide de Commission communication. En son sein, un groupe restreint *représentatif* des CDG et des coopérations existantes, proposant également à l'ANDCDG d'être associée, animera plus particulièrement les travaux.
- Accord du Conseil sur l'élaboration du cahier des charges relatif à l'état des lieux, par le Groupe projet, et sur la consultation de plusieurs Bureaux d'études spécialisés.
- Accord sur la prise en charge financière de l'état des lieux par la Fédération : en fonction du coût, nous nous réserverons la possibilité de solliciter une contribution auprès de l'ensemble des CDG. Le cas échéant, ceci sera décidé en parfait accord avec les Présidents de la Commission et validé par notre Conseil d'administration.
- Accord du Conseil sur la consultation, dans un deuxième temps, d'un Cabinet d'avocats visant à déterminer le choix de la structure juridique qui portera le projet de schéma directeur mutualisé des SI des CDG, avec une gouvernance de la Fédération.

Compte-tenu de ces orientations et du caractère structurant du projet, j'invite chaque Centre de Gestion à désigner l'un de ses techniciens pour participer à la prochaine réunion de la Commission "*Communication, nouvelles technologies et dématérialisation*" et rejoindre ainsi le Groupe projet qui sera constitué et qui aura pour première mission de déterminer le cahier des charges évoqué.

En cas de difficulté pour participer à cette réunion, je vous remercie par avance de bien vouloir remonter vos propositions à la Fédération, particulièrement en ce qui concerne le contenu de ce cahier des charges, pour alimenter la prochaine réunion de notre Commission.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

**Michel HIRIART**  
Président du Centre de Gestion  
des Pyrénées-Atlantiques